Zone et secteur

Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert

Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Espace boisé classé

Patrimoine bâti à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger

Pelouses et garrigues

Arbres isolés

Haies

Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique,notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques.

0 100 200
mètres
Echelle : 1/5000

Hameau des Guis

Echelle : 1/1000

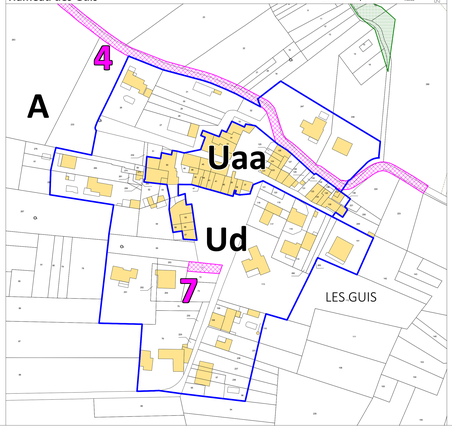

Hameau des Bourdas

Echelle : 1/1000

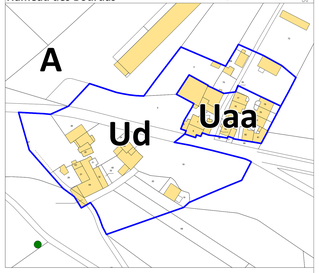

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

ELABORATION DU PLAN LOCAL DURBANISME

4.2.4 Plan Sud et hameau des Guis et des Bourdas

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2014
Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du.....3 février 2022

begeat
AMENAGEMENT URBAINS ENVIRONNEMENT PAYSAGE DEVELOPPEMENT
www.begeat.fr
11 Place de la Liberté
83600 Fréjus
Tél : 04 94 53 50 17
Mail : contact@begeat.fr